

République de Guinée

Travail- Justice- Solidarité



CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION

N°002 et N°003

SESSION 2026

RAPPORT

- **Examen de l'Accord de Prêt entre la République de Guinée et IDA relatif à la seconde Convention de financement additionnel du Projet de Riposte d'Urgence et d'Appui au Programme NAFA.**
- **Examen de l'Accord de financement entre la République de Guinée et la Banque Islamique de Développement (BID) dans le cadre du projet de construction du Corridor routier régional Guinée-Sénégal (Tronçon Mali-Gadhalougue).**

Fait

Par la Commission du Plan, des Affaires Financières et du Contrôle Budgétaire.

Présenté par le Rapporteur Général, Honorable N'Gouamou Fabara KONE

Février 2026

**Honorable Président du Conseil National de la Transition,
Honorables Conseillers Nationaux,
Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs, en vos qualités, rangs, grades, tout protocole observé ;**

Le CNT a été saisi conformément à la procédure pour autoriser la ratification des accords suivants :

- l'Accord de Prêt entre la République de Guinée et IDA relatif à la seconde Convention de financement additionnel du Projet de Riposte d'Urgence et d'Appui au Programme NAFA ;
- Examen de l'Accord de financement entre la République de Guinée et la Banque Islamique de Développement (BID) dans le cadre du projet de construction du Corridor routier régional Guinée-Sénégal (Tronçon Mali-Gadhalougue).

Ces Accords ont été examinés au sein de toutes les commissions permanentes du CNT et en inter-commissions respectivement entre le 27 janvier et le 03 février 2026 pour le premier et entre le 14 et le 21 Octobre 2025 pour le second.

Les travaux d'examen ont été marqués d'intenses et féconds débats avec les cadres participants tout au long du processus.

Il est à noter avec attention que l'Accord relatif au deuxième financement se rapportant au Programme NAFA a fait l'objet de vives observations de la part des Conseillers nationaux quant aux transferts monétaires nonobstant la nécessité de voler au secours des personnes vulnérables.

L'Accord de prêt relatif à la construction du Corridor routier régional Guinée-Sénégal (Tronçon Mali-Gadhalougue) a fait l'objet de vives observations de la part des Conseillers nationaux du fait du retard accusé dans la réalisation du 1^{er} lot de cette route.

Honorables Conseillers nationaux,

Les principales conditionnalités de ces Accords se résument comme suit :

- **Pour l'Accord de Prêt entre la République de Guinée et l'IDA relatif à la seconde Convention de financement additionnel du Projet de Riposte d'Urgence et d'Appui au Programme NAFA :**
 - Montant total du financement : 50 Millions de Dollars US est accordé selon les conditionnalités suivantes :
 - Commission d'engagement : 0,5% par an sur le montant du solde non retiré ;
 - Durée de remboursement : 40 ans dont 11 années de grâce ;
 - Modalité de paiement : semestriel (15 juin et 15 décembre de chaque année) ;
 - Monnaie de remboursement : Dollar américain ;
 - Date de clôture du décaissement : 31 décembre 2026.

➤ **Pour l'Accord de financement entre la République de Guinée et la Banque Islamique de Développement (BID) dans le cadre du projet de construction du Corridor routier régional Guinée-Sénégal (Tronçon Mali-Gadhalougue).**

- Montant total du financement : 140 millions d'euros ;
- Période de remboursement : 15 ans ;
- Période de grâce : 5 ans ;
- Durée d'exécution du projet : cinq (5) ans à compter de la première date de décaissement ;
- Prime de risque : 0,7 %
- Marge de financement : 0,6
- Marge contractuelle ou commission de service : 0,6 %
- **Soit une marge totale de : 1,9 %**
- **Taux de référence : Mid-Swap à 10 ans (2.6)**

Honorables Conseillers nationaux,

Au regard des dimensions à la fois économiques et sociales de chacun de ces projets et l'impact direct attendu au bénéfice des populations à la base aussi bien à Conakry qu'à l'intérieur du pays, les travaux d'examen en commission et en inter-commission ont passé au peigne fin les principaux points suivants :

Au compte de l'Accord relatif au financement du Projet de Riposte d'Urgence et d'Appui au Programme NAFA :

le processus d'identification des bénéficiaires ; l'évaluation de l'impact du projet sur les bénéficiaires , les types d'activités envisagés pour le système des filets sociaux ; le niveau de mise en œuvre de la première phase du projet ; le niveau d'exécution du budget de l'ANIES, y compris les dons (2022–2023) ; Les critères de sélection des personnes et des localités ciblées par ce fonds additionnel ; le tableau d'amortissement ; la situation des entreprises locataires de la cité chemin de fer et des autres riverains affectés par l'explosion du principal dépôt de carburant à Kaloum.

Pour l'Accord relatif au projet de construction du Corridor routier régional Guinée-Sénégal (Tronçon Mali-Gadhalougue) :

les composantes chiffrées détaillées ; le niveau d'exécution des projets antérieurement ratifiés sur ce tronçon (**Labé-Mali**) et (**Labé-Mali-Fongolembi-Kédougou**) ; la situation de la route nationale N°1 **Kankan-Kérouané-Beyla** ; le choix de l'AGEROUTE au lieu de la Direction Nationale des Routes Préfectorales pour la gestion du projet ; la situation de la route nationale **N°Zérékore-Diéké frontière Libéria** ; le coût par km de cette route ; le niveau du taux des imprévus fixé à 9% soit 12 700 000 euros ; l'application du contenu local ; l'état des lieux des routes nationales (RN) de la Guinée ; l'indemnisation des riverains ; la garantie décennale dans ce projet ; le tableau d'amortissement ; le certificat de conformité environnemental ; les caractéristiques des 10 Km de route de desserte prévus dans la ville de Mali ;

`Honorables Conseillers nationaux,

A la lumière des échanges féconds lors des travaux et les réponses fournies par les cadres des départements ministériels et en tenant particulièrement compte des avantages liés aux projets pour les populations, le CNT a formulé les recommandations suivantes :

➤ **Pour l'Accord de Prêt relatif à la seconde Convention de financement additionnel du Projet de Riposte d'Urgence et d'Appui au Programme NAFA, le CNT :**

- 1- Invite le Gouvernement à instituer un audit annuel indépendant du projet et à transmettre les conclusions au Parlement ;
- 2- Recommande la publication périodique (trimestriellement) des informations relatives aux décaissements, aux bénéficiaires et à l'état d'avancement des activités, dans une logique de transparence budgétaire ;
- 3- Recommande la mise en place d'un mécanisme formel de gestion des plaintes et recours accessibles aux bénéficiaires ;
- 4- Recommande la finalisation et l'actualisation du registre social unifié à travers le ministère des personnes vulnérables, afin d'améliorer le ciblage des ménages pauvres et d'éviter les doublons ;
- 5- Invite le Gouvernement à renforcer la digitalisation des paiements (paiements électroniques ou mobile money) pour sécuriser les transferts et réduire les coûts de gestion ;
- 6- Recommande au Gouvernement de prévoir un plan de renforcement des capacités des collectivités locales pour assurer un suivi de proximité des bénéficiaires ;
- 7- Recommande l'élaboration d'un plan de sortie progressive des ménages bénéficiaires vers des mécanismes d'inclusion économique durable (formation professionnelle, appui à l'entrepreneuriat, accès au microcrédit...) ;
- 8- Recommande de prévoir un dispositif de contrôle interne renforcé au sein de l'ANIES pour limiter les risques fiduciaires ;
- 9- Invite le Gouvernement à assurer une prise en compte spécifique du genre, des personnes vivant avec handicap et des zones rurales enclavées ;
- 10- Recommande la mise en œuvre des activités génératrices de revenus au profit des jeunes et des femmes affectés par l'explosion du dépôt d'hydrocarbures ;
- 11- Recommande de prévoir des indicateurs mesurables de résilience (capacité d'épargne, diversification des revenus, stabilité alimentaire) ;
- 12- Invite le Gouvernement à instituer un mécanisme automatique d'actualisation des montants des transferts monétaires en fonction du taux d'inflation officiellement publié, de manière à garantir l'efficacité réelle de l'appui apporté aux ménages vulnérables et à éviter l'érosion progressive de leur pouvoir d'achat.

➤ **Pour l'Accord de financement relatif au projet de construction du Corridor routier régional Guinée-Sénégal (Tronçon Mali-Gadhalougue), le CNT :**

- 1- Recommande de prévoir un plan d'entretien routier pluriannuel dès la phase de construction, afin d'assurer la durabilité de l'investissement ;
- 2- Invite le Gouvernement à accélérer le paiement effectif indemnités prévues dans le Plan d'Action de Réinstallation (PAR) avant tout démarrage des travaux dans les zones concernées ;
- 3- Recommande au Gouvernement de prioriser l'emploi de la main-d'œuvre locale, notamment les jeunes et les femmes des localités traversées ;
- 4- Invite le Gouvernement à clarifier la répartition des rôles entre l'AGEROUTE et les autres structures techniques, afin d'éviter les chevauchements de compétences ;
- 5- Recommande au Gouvernement à engager des discussions avec les partenaires techniques et financiers, notamment la Banque islamique de développement et la Banque africaine de développement, pour assurer une meilleure harmonisation des procédures et éviter les retards liés aux conditionnalités ;
- 6- Recommande au Gouvernement la mise en place des dispositifs de sécurité routière (signalisation moderne, ralentisseurs normalisés, campagnes de sensibilisation) le long du corridor ;
- 7- Invite le Gouvernement à renforcer la coopération transfrontalière avec le Sénégal et le Mali pour la fluidité des échanges et la gestion coordonnée du corridor ;
- 8- Invite le Gouvernement à l'opérationnalisation effective des stations de péage et de pesage afin de préserver la durabilité des infrastructures.

Honorables Conseillers Nationaux,

De l'examen de ce financement additionnel relatif au Projet de Riposte d'Urgence et d'Appui au programme NAFA, il ressort que ce programme constitue un levier stratégique pour le renforcement du système national de protection sociale et l'amélioration de la résilience des ménages pauvres et vulnérables face aux chocs. A ce titre, il permettra d'élargir la couverture des filets sociaux, de consolider les capacités institutionnelles, d'améliorer la réactivité des mécanismes d'intervention d'urgence et de couvrir les activités prioritaires d'urgence identifiées par le Gouvernement dans le Plan d'Action d'Urgence, suite à l'explosion du principal dépôt pétrolier de Kaloum.

Toutefois, l'atteinte des résultats escomptés demeure conditionnée par une gouvernance rigoureuse, une gestion transparente des ressources, un suivi-évaluation efficace ainsi qu'une coordination renforcée entre les acteurs impliqués. La mise en œuvre diligente des recommandations formulées contribuera à garantir l'efficacité, la durabilité et l'impact réel de ce financement au bénéfice des populations.

A cela s'ajoute le caractère hautement concessionnel de ce financement, son alignement avec les priorités nationales de lutte contre la pauvreté et l'impact socioéconomique attendu.

En ce qui concerne l'Accord pour la construction du Corridor routier régional Guinée-Sénégal (Tronçon Mali-Gadhalougue), il est à souligner que la réalisation de ce projet est en cohérence

avec la vision du Gouvernement relativement à la densification du réseau routier qui se poursuit, à la modernisation des infrastructures de transport, à la sécurisation du déplacement des populations et de leurs biens, ainsi qu'au renforcement effectif de la connectivité des deux pays (Sénégal et Guinée).

A la lumière de ces avantages et surtout des enjeux de développement économique et social qui y sont attachés à la réalisation de chacun de ces Accords, la Commission du Plan, des Affaires financières et du Contrôle Budgétaire invite la plénière à autoriser leur ratification.

Je vous remercie.

La commission